



Caf
de l'Hérault

Certifiée Iso 9001 : 2015

Contact presse Caf
Aude HERBONNIERE
Tél : 04 67 22 99 09
Mobile : 06 09 23 28 06
aude.herbonniere@cafherault.cnafmail.fr

CRÉATION D'UN NOUVEAU PRÊT : LA CAF DE L'HÉRAULT AUX CÔTÉS DES FAMILLES QUI DÉMÉNAGENT

Depuis plus de dix ans, la Caf de l'Hérault soutient financièrement les familles allocataires qui ont besoin d'équiper leur logement. Une aide individuelle, sous forme de prêt, peut être octroyée. Identifiant de nouveaux besoins, en décembre 2020, le Conseil d'administration de la Caf de l'Hérault a décidé de renforcer ce dispositif et de créer un prêt au déménagement. Une enveloppe de 660 000€ est mobilisée en 2021 pour ce prêt.

Proposer un prêt facile d'accès et rapidement mobilisable

Le prêt finance la location d'un véhicule ou une entreprise de déménagement, pour un déménagement uniquement au sein de l'Hérault. Il n'y a pas de liste préétablie de partenaires, toutes les entreprises présentes sur le département peuvent être sollicitées par les familles.

Les familles qui peuvent bénéficier de ce prêt doivent notamment :

- avoir au moins un enfant à charge ou un enfant à naître ;
- percevoir au moins une prestation légale ;
- avoir un quotient familial inférieur ou égal à 700€.

Le montant du prêt est plafonné à 610€. Le remboursement se fait par mensualités de 25€, 35€ ou 45€, au choix de l'allocataire, directement prélevées sur les prestations. Afin de faciliter le versement du prêt au moment où les familles déménagent, seule la présentation d'un devis sera nécessaire. Cette année, 6 000 familles pourraient potentiellement bénéficier de ce prêt.

Concrètement, comment faire ?

La fiche à remplir et toutes les informations sont accessibles en ligne sur caf.fr, rubrique «Ma Caf» > «Offre de service» > «Logement et cadre de vie» > «Prêt au déménagement».

Lien direct : <https://bit.ly/3daBfhw>

Répondre aux besoins des familles qui déménagent avec un prêt

L'utilité sociale du prêt à l'équipement, proposé localement par la Caf, plus ancien, a convaincu de la pertinence de proposer ce nouveau prêt. En effet, entre 2018 et 2020, les familles bénéficiaires du prêt à l'équipement étaient en moyenne 65% bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa), et 13% bénéficiaires de l'Allocation éducation enfant handicapé (Aeeh).

Faire le choix d'un prêt contribue, lorsque cela est nécessaire, à l'autonomie budgétaire des familles concernées et représente **un réel coup de pouce à un moment où de nombreux frais doivent être engagés.**

Les déménagements des familles sur l'Hérault font souvent suite à des événements de vie qui peuvent les fragiliser (une rupture, un divorce, un décès, la perte d'un emploi, etc.). Le confinement et la crise socioéconomique depuis plus d'un an confirment des besoins tout aussi prégnants en matière de logement.